



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-058-2026-09

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2026-09-29-00005 - N° DOS/EFF/OFF/2026/109?? constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (1 page)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2026-09-27-00001 - Acte de déclaration n° DOS - 2026/2485 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOGROUP PARIS EST » (12 pages)

Page 5

IDF-2026-09-29-00004 - Arrêté DOS EFF OFF 2026 98-1 portant rectification de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/98 du 14 septembre 2026 ?? portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie ?? (2 pages)

Page 18

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Pôle RH en santé

IDF-2026-09-29-00003 - 29092026 DOS 2489 Arrêté modificatif agrément 2026 (4 pages)

Page 21

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-29-00005

N° DOS/EFF/OFF/2026/109

constatant la caducité d'une licence d'une
officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/109 **constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 12 décembre 1995, portant octroi de la licence n°92#002014 à l'officine de pharmacie sise 11 square Victor Schoelcher à Bagneux (92220) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/128 en date du 12 décembre 2025 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie vers le 35 avenue Paul Vaillant Couturier à Bagneux (92220) et octroyant la licence n°92#002399 à l'officine de pharmacie ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 25 septembre 2026 par laquelle Madame Esther AZOULAY informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 35 avenue Paul Vaillant Couturier à Bagneux (92220) suite à transfert et restitue la licence n° 92#002014 ;
- CONSIDERANT** que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 12 décembre 2025 susvisé, sise 35 avenue Paul Vaillant Couturier à Bagneux (92220) et exploitée sous la licence n°92#002399, est effectivement ouverte au public à compter du 02 novembre 2026 ;
- CONSIDERANT** que l'ouverture au public de l'officine de pharmacie exploitée sous la licence n°92#002399 entraîne la caducité de la licence n°92#002014 ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Est constatée, à compter du 02 novembre 2026, la caducité de la licence n°92#002014, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°92#002399, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 35 avenue Paul Vaillant Couturier à Bagneux (92220).
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 29 septembre 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation

La Directrice adjointe du Pôle Efficience

Signé

Laure-Anne SCHERRER

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-27-00001

Acte de déclaration n° DOS - 2026/2485 portant
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multisites « BIOGROUP PARIS EST »

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS - 2026/2485

portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOGROUP PARIS EST », sis 108 Bis, Avenue Gabriel Péri à SAINT OUEN (93400)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'acte de déclaration n° DOS - 2026/971 du 23 février 2026, portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOGROUP PARIS EST » sis 108 Bis, Avenue Gabriel Péri à SAINT OUEN (93400) ;

CONSIDÉRANT La demande reçue en date du 8 juillet 2026, complétée en date du 4 août 2026, de Maîtres Claire GAYRAUD et Arnaud GAG du cabinet « SEGIF », conseils juridiques mandatés par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOGROUP PARIS EST », sis 108/108 Bis Avenue Gabriel Péri à SAINT-OUEN (93400), en vue de la modification de sa déclaration administrative, afin de prendre en compte :

- L'ouverture au public du site analytique sis 108 bis, avenue Gabriel Péri à SAINT-OUEN (93400), à compter du 1^{er} octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT Le procès-verbal des décisions prises par le président de la SELAS « BIOGROUP PARIS EST » le 8 juillet 2026, sans autorisation préalable de la collectivité des associés de la société et après accord de la présidente de la société « CAB », portant sur l'ouverture au public du site analytique sis 108 bis, avenue Gabriel Péri à SAINT-OUEN (93400) à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT Les documents relatifs au site sis 108 bis, avenue Gabriel Péri à SAINT-OUEN (93400) :

- La liste du personnel et des équipements ;
- Les plans des locaux dans leur version transmise en date du 4 août 2026, et la liste des superficies des pièces ;

- CONSIDERANT** L'extrait Kbis de la SELAS « BIOGROUP PARIS EST », mis à jour en date du 7 juillet 2026 ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « BIOGROUP PARIS EST » n° 8-3024 rév. 17 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 31 octobre 2025 et pour date de fin de validité le 31 décembre 2026 ;
- CONSIDERANT** La copie de la décision d'inscription de la société « BIOGROUP PARIS EST » au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens émise en date du 6 août 2026 par le conseil central de la section G de l'ordre national des pharmaciens, telle que prévue à l'article R.6223-4 du Code de la santé publique ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIOGROUP PARIS EST » dont le siège social est situé 108/108 Bis Avenue Gabriel Péri à SAINT-OUEN (93400), exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOGROUP PARIS EST » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 93 002 633 1, fonctionne sur les cinquante sites listés ci-dessous :

1. Le site principal et siège social
108 Bis, Avenue Gabriel Péri à SAINT OUEN (93400)
A compter du 1^{er} octobre 2026, ouvert au public jusqu'à 12 heures du lundi au vendredi, et le samedi jusqu'à 11 heures
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie), d'immunologie (allergie, auto-immunité), et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 441 9
2. Le site Clinique de l'Estrée
40 rue du Bois Moussay à STAINS (93240)
Ouvert au public jusqu'à 19 heures et le samedi matin
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), et de microbiologie (bactériologie (examens directs et cytologie), parasitologie, sérologie infectieuse)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 482 3
3. Le site Pierrefitte
124 boulevard Charles de Gaulle à PIERREFITTE (93380)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 483 1
4. Le site Montreuil
8 boulevard Paul Vaillant Couturier à MONTREUIL (93100)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 484 9
5. Le site Le Raincy
2 avenue de la Résistance à LE RAINCY (93340)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 342 9
6. Le site Pavillons-sous-Bois
4 avenue de la Gare de Gargan à PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 343 7

7. Le site Gagny
22 avenue Jean Jaurès à GAGNY (93220)
Ouvert au public jusqu'à 16 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 344 5
8. Le site Clichy-sous-Bois
Allée de Gagny à CLICHY-SOUS-BOIS (93390)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 345 2
9. Le site Drancy
185/191 Avenue Jean Jaurès à DRANCY (93700)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 448 4
10. Le site Livry-Gargan
24/28 avenue du Consul Général Nordling à LIVRY-GARGAN (93190)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 447 6
11. Le site Turbigo
52-54 rue de Turbigo à PARIS (75003)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures 30 et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 211 0
12. Le site Marx Dormoy
59 rue Marx Dormoy à PARIS (75018)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 212 8
13. Le site Belleville
14 Résidence Belleville à PARIS (75019)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 213 6
14. Le site Voltaire
161, boulevard Voltaire à PARIS (75011)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 430 6
15. Le site Vanves
7, rue Ernest Laval à VANVES (92170)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 837 0
16. Le site Bagneux
7, rue Salvador Allendé à BAGNEUX (92220)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 643 2
17. Le site Chatenay-Malabry

9 avenue du Plessis à CHATENAY-MALABRY (92290)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 641 6

18. Le site Fontenay-aux-Roses
53, rue Boucicaut à FONTENAY-AUX-ROSES (92260)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 642 4
19. Le site Issy-les-Moulineaux
35, avenue Cresson à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 644 0
20. Le site Boulogne-Billancourt
92 bis, rue du Point du Jour à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 705 9
21. Le site Maublanc
6 rue Maublanc à PARIS (75015)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 977 7
22. Le site Alesia
222, avenue du Maine, à PARIS (75014)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 978 5
23. Le site Pantin Hoche
61, avenue Jean Lolive, à PANTIN (93500)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 522 6
24. Le site Pantin Eglise
105, avenue Jean Lolive à PANTIN (93500)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 523 4
25. Le site la fourche
5-7, avenue de Saint Ouen à PARIS (75017)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 516 2
26. Le site Ordener
81, rue Ordener à PARIS (75018)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 517 0
27. Le site Vauvenargues
29, rue Vauvenargues à PARIS (75018)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin

Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 518 8

28. Le site Ledru-Rollin
88, avenue Ledru Rollin à PARIS (75012)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 519 6
29. Le site Saint-Ouen
36-38, avenue Gabriel Péri à SAINT-OUEN (93400)
Ouvert au public jusqu'à 16 heures 30 et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 521 8
30. Le site Villa Montaigne
126-132, avenue de la Division Leclerc à ANTONY (92160)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 640 8
31. Le site Gobelins
70, avenue des Gobelins à PARIS (75013)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 179 9
32. Le site Vincent Auriol
203 Boulevard Vincent Auriol à PARIS (75013)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 182 3
33. Le site Tolbiac
226, rue Tolbiac à PARIS (75013)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 183 1
34. Le site Porte de Montmartre
101-103, rue du Poteau, 89 Boulevard NEY à PARIS (75018)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 184 9
35. Le site Italie
153 avenue d'Italie à PARIS (75013)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 181 5
36. Le site Félix Eboué
3-5 Place Félix Eboué à PARIS (75012)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 210 2
37. Le site Wilson
156 avenue du Président Wilson à SAINT-DENIS (93200)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 711 5

38. Le site Zamaria
49 avenue de Versailles à PARIS (75016)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures 30 et le samedi matin
Site pré-post analytique
Pratiquant les activités d'immunologie (allergie) et microbiologie (sérologie infectieuse)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 960 2
39. Le site Iris
40 rue du Général Gallieni à ROSNY-SOUS-BOIS (93110)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures 30 et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 000 363 7
40. Le site Saint-Germain,
62 boulevard Saint-Germain à PARIS (75005)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 018 9
41. Le site Gambetta
64 bis avenue Gambetta à PARIS (75020)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 019 7
42. Le site Froidevaux
17 rue Froidevaux à PARIS (75014)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 238 3
43. Le site Washington
5 rue Washington à PARIS (75008)
Ouvert au public jusqu'à 12 heures 30
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 239 1
44. Le site Grenelle
16 rue de Lourmel à PARIS (75015)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 255 7
45. Le site Losserand
11 boulevard Brune et 229 rue Raymond Losserand à PARIS (75014)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 256 5
46. Le site Couronnes
8, rue Bisson à PARIS (75020)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 006 071 7
47. Le site Arcades
Centre commercial les Arcades – Niveau 1 à NOISY-LE-GRAND (93160)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 354 4

48. Le site Champy
Centre commercial du Champy – 3 Promenade Michel Simon à NOISY-LE-GRAND (93160)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 355 1
49. Le site Richelieu
55, rue Richelieu à Paris (75002)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 123 7
50. Le site Stains Centre
1, Avenue de la Division Leclerc à Stains (93240)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 429 4

La liste des cinquante-trois biologistes médicaux exerçant, dont cinquante associés, est la suivante :

1. Monsieur Emmanuel MSELATI, pharmacien, biologiste coresponsable, Président
2. Monsieur Danyl AINOUIZ, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 9,5 vacations par semaine,
3. Monsieur Michaël AMSELLEM, pharmacien, biologiste coresponsable
4. Madame Monique ATTAL, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 8,5 vacations par semaine,
5. Monsieur Abdellah BENBEGDAD, médecin, biologiste coresponsable, à raison de 9,5 vacations par semaine,
6. Madame Marie DOS SANTOS, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 6,5 vacations par semaine,
7. Monsieur Sébastien DUCROZ, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 9 vacations par semaine,
8. Madame Clarisse HUY, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 9 vacations par semaine,
9. Madame Julie GUILLEMENOT-JACQUEMONT, médecin, biologiste coresponsable, à raison de 9,5 vacations par semaine,
10. Monsieur Fadi KHADRA, pharmacien, biologiste coresponsable
11. Madame Leila LECHGAR-SEKKAT, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 8,5 vacations par semaine,
12. Monsieur Stéphane MATTMANN, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 8 vacations par semaine,
13. Madame Aurélie MAULARD, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 8 vacations par semaine,
14. Monsieur Minh NGUYEN, médecin, biologiste coresponsable, à raison de 8,5 vacations par semaine,
15. Madame Anne QUINTART, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 9 vacations par semaine,
16. Madame Béatrice REMIOT, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 8,5 vacations par semaine,
17. Madame Nawal SEKKAL AZMI, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 8 vacations par semaine,

18. Monsieur Laurent SOUIED, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 9 vacations par semaine,
19. Monsieur Pierre-Louis TEXIER, médecin, biologiste coresponsable, à raison de 9,5 vacations par semaine,
20. Madame Marie VALLOS, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 9 vacations par semaine,
21. Madame Schahrazed SBAHI ZAOUICHE, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 8,5 vacations par semaine,
22. Monsieur Abderrahim ZEMIR, pharmacien, biologiste coresponsable, à raison de 9,5 vacations par semaine,
23. Madame Myriem AGSOUS, pharmacien, biologiste médical, associé, à raison de 5 vacations par semaine,
24. Madame Véronique BEYSEN, médecin, biologiste médical, associé, à raison de 8,5 vacations par semaine,
25. Monsieur Jean-Bruno LESQUOY, pharmacien, biologiste médical, associé, à raison de 4 vacations par semaine,
26. Madame Valérie MAZADE, pharmacien, biologiste médical, associé, à raison de 8,5 vacations par semaine,
27. Madame Sylvie PENKA, pharmacien, biologiste médical, associé, à raison de 9,5 vacations par semaine,
28. Monsieur Hubert SAADA, pharmacien, biologiste médical, associé
29. Monsieur Marcel SORIA, médecin, biologiste médical, associé
30. Monsieur Mohamed EL MOUSSATI, médecin, biologiste médical, associé, à raison de 9,5 vacations par semaine,
31. Madame Samantha MICHELSON, pharmacien, biologiste médical, associé, à raison de 9,5 vacations par semaine,
32. Madame Annie VATRE, médecin, biologiste médical, associé, à raison de 9 vacations par semaine,
33. Madame Gaëlle CUISINIER, pharmacien, biologiste médical, associé, à raison de 9,5 vacations par semaine,
34. Madame Valérie MEYER, pharmacien, biologiste médical, associé, à raison de 9,5 vacations par semaine,
35. Monsieur Jonas AMZALAG, pharmacien, biologiste médical, associé, à raison de 9 vacations par semaine,
36. Madame Agnès GIRAUD, pharmacien, biologiste médical, associée, à raison de 8,5 vacations par semaine,
37. Madame Noémie CARABEUF pharmacien, biologiste médical, associée, à raison de 8,5 vacations par semaine,
38. Madame Françoise BERREBBI, pharmacien biologiste, associée, à raison de 6 vacations par semaine,
39. Madame Delphine VIDAL, pharmacien biologiste, associée, à raison de 8,5 vacations par semaine,
40. Madame Lisette ATTIA, pharmacien biologiste, associée, à raison de 9 vacations par semaine,
41. Monsieur Philippe MORGADO, médecin biologiste, associé,
42. Madame Joanna BENHARROSH AMZALAG, pharmacien biologiste, associée, à raison de 9 vacations par semaine,
43. Madame Farah BABA AHMED, pharmacien biologiste, associée, à raison de 9 vacations par semaine,
44. Monsieur Ambroise DAVID, pharmacien biologiste, associé, à raison de 9 vacations par semaine,
45. Madame Karama ROUIS, pharmacien biologiste, associée, à raison de 8 vacations par semaine,

46. Madame Isabelle SOURON, pharmacien biologiste, associée, à raison de 9 vacations par semaine,
47. Monsieur Lionel GOLDRAJCH, pharmacien biologiste associé, à raison de 8,5 vacations par semaine,
48. Madame Régine POHL, pharmacien, biologiste médical associée,
49. Madame Johanna ROUX, pharmacien, biologiste médical associée, à raison de 8,5 vacations par semaine,
50. Madame JALLADEAU Françoise, pharmacien, biologiste médical, salariée associée, à raison de 5,5 vacations par semaine,
51. Monsieur Rodolphe BESANCENOT, pharmacien, biologiste médical, salarié, à raison de 8,5 vacations par semaine,
52. Madame Masoline PROM, pharmacien, biologiste médical, salarié, à raison de 7 vacations par semaine,
53. Monsieur Chawki KHADIR, pharmacien, biologiste médical, salarié, à raison de 2 vacations par semaine,

La répartition du capital social de la SELAS « BIOGROUP PARIS EST » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Actions ordinaires	Actions de préférence	Total des actions	Droits de vote	Droits de vote en %	Capital en %
Anne QUINTART	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Aurélia MAULARD	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Emmanuel MSELATI	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Clarisse HUY	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Monique ATTAL	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Chahrazed ZAOUCHE	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Marie DOS SANTOS	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Marie VALLOS	7099	0	7099	174 362,02	1,000%	0,081136%
Laurent SOUIED	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Sébastien DUCROZ	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Michaël AMSELLEM	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Nawal SEKKAL AZMI	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Pierre-Louis TEXIER	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Abdellah BENBEGDAD	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Abderrahim ZEMIR	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Danyl AINOUIZ	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Sylvie PENKA	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Julie JACQUEMONT	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Minh NGUYEN	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%

Stéphane MATTMANN	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Fadi KHADRA	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Béatrice REMIOT	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Leila LECHGAR-SEKKAT	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Hubert SAADA	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Marcel SORIA	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Véronique BEYSSEN	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Myriem AGSOUS	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Gaelle CUISINIER	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Annie VATRE	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Samantha MICHELSON	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Mohamed EL MOUSSATI	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Jean LESQUOY	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Valérie MAZADE	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Valérie MEYER	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Jonas AMZALAG	24 271	0	24 271	174 362,02	1,000%	0,277398%
Agnès GIRAUD	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Noémie CARABEUF	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Françoise BERREBBI	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Delphine VIDAL	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Lisette ATTIA	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Philippe MORGADO	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Joanna BENHARROSH AMZALAG	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Farah Baba AHMED	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Ambroise DAVID	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Karama ROUIS	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Isabelle SOURON	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Françoise JALLADEAU	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Lionel GOLDRAJCH	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Régine POHL	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Johanna ROUX	1	0	1	174 362,02	1,000%	0,000011%
Sous-total Associés Professionnels Internes	31 418	0	31 418	8 718 101,14	50,000%	0,359083%

Frédéric LAHIANI	1	0	1	1,00	0,000%	0,000011%
Houria LAKLACHE	15 693	0	15 693	15 693,00	0,090%	0,179358%
Florence Berard	3 140	0	3 140	3 140,00	0,018%	0,035888%
CAB	8 276 153	228 493	8 504 646	8 504 646,00	48,776%	97,201309%
Jacinthe GHOLIZADEH GANJE	1 962	0	1 962	1 962,00	0,011%	0,022424%
Florence RETE	11 344	0	11 344	11 344,00	0,065%	0,129653%
Vincent VIEILLEFOND	2 586	0	2 586	2 586,00	0,015%	0,029556%
Ophélie SAÏD-DELATTRE	5 883	0	5 883	5 883,00	0,034%	0,067238%
Anouar AMARA	4 490	0	4 490	4 490,00	0,026%	0,051317%
Abderrahmane LARIBI	9 055	0	9 055	9 055,00	0,052%	0,103491%
Mustapha HAMDANE	4 969	0	4 969	4 969,00	0,028%	0,056792%
Patrick VALLEE	7 794	0	7 794	7 794,00	0,045%	0,089079%
Sandrine LECLERCQ	6 007	0	6 007	6 007,00	0,034%	0,068655%
Laurent BELLEST	6 007	0	6 007	6 007,00	0,034%	0,068655%
Thierry LECLERC	9 400	0	9 400	9 400,00	0,054%	0,107434%
Sylvain LECHAUD	4 700	0	4 700	4 700,00	0,027%	0,053717%
Stéphanie BOYER	3 760	0	3 760	3 760,00	0,022%	0,042974%
Pierre GOLDENBERG	5 394	0	5 394	5 394,00	0,031%	0,061649%
Emmanuel GENAUZEAU	10 633	0	10 633	10 633,00	0,061%	0,121527%
Anne BEAUCHEF - HAVARD	5 315	0	5 315	5 315,00	0,030%	0,060746%
Sous-total Associés Professionnels Externes	8 394 286	228 493	8 622 779	8 622 779	49,453%	98,551474%
KEYSTONE INVEST COMPANY (F. Lahiani)	3 900	0	3900	3 900,00	0,022%	0,044574%
HOLDING ROUSSEAU DPRC	31 516	0	31 516	31 516,00	0,181%	0,360203%
FAMILLE LARIBI INVEST (Abderrahmane LARIBI)	11 593	0	11 593	11 593,00	0,066%	0,132499%
HAMDANE INVESTMENTS (Mustapha HAMDANE)	7 304	0	7 304	7 304,00	0,042%	0,083479%

FLAGENN INVEST (Patrick VALLEE)	7 791	0	7 791	7 791,00	0,045%	0,089045%
JDC (Juliette PROST)	14 417	0	14 417	14 417,00	0,083%	0,164775%
SB PARTICIPATION (Sophie BERIA)	9 400	0	9 400	9 400,00	0,054%	0,107434%
CG CREW (Caroline GUTSMUTH)	9 400	0	9 400	9 400,00	0,054%	0,107434%
Sous-total Tiers Porteurs	95 321	0	95 321	95 321	0,547%	1,089443%
TOTAL	8 521 025	228 493	8 749 518	17 436 201	100,00%	100,00%

ARTICLE 2° : L'acte de déclaration n° DOS - 2026/971 du 23 février 2026, portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOGROUP PARIS EST » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 27 septembre 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Par délégation,
La responsable adjointe du Pôle Efficience

signé

Laure-Anne SCHERRER

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-29-00004

Arrêté DOS EFF OFF 2026 98-1 portant
rectification de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/98
du 14 septembre 2026
portant autorisation de transfert d'une officine
de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/98-1

**portant rectification de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/98 du 14 septembre 2026
portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/98 du 14 septembre 2026 portant autorisation de transfert de l'officine de pharmacie dont Madame Victoria HIRSH-LEICHTER est titulaire, du 20 avenue Jean Jaurès à SURESNES (92150) vers le 2/6 avenue Jean Jaurès à SURESNES (92150), et portant octroi de la licence n°92#002403 à cette officine ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/98 du 14 septembre 2026 susvisé, en ce que le numéro de la licence octroyée à l'officine de pharmacie sise 2/6 avenue Jean Jaurès à SURESNES (92150) y a été mentionné comme étant le n°92#002403, alors qu'il convient de lire le n°92#002404 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** L'article 2 de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/98 du 14 septembre 2026 susvisé est rectifié comme suit :
Au lieu de : « La licence n°92#002403 est octroyée à l'officine sise 2/6 avenue Jean Jaurès SURESNES (92150). »,
Lire : « La licence n°92#002404 est octroyée à l'officine sise 2/6 avenue Jean Jaurès SURESNES (92150). »
- ARTICLE 2^e :** Les autres dispositions de l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/98 du 14 septembre 2026 susvisé demeurent inchangées.
- ARTICLE 3^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 29 septembre
2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

Laure-Anne SCHERRER
Directrice adjointe du pôle Efficience

SIGNE

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-29-00003

29092026 DOS 2489 Arrêté modificatif
agrément 2026

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS 2026/2489

Portant modification de l'arrêté initial N°DOS 2026/1839 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement, de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2026-2027 dans la subdivision Île-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment le titre III du livre 1 de la IV^{ème} partie ;
- VU** le code de l'éducation, notamment le titre III du livre VI de la III^{ème} partie (réglementaire) ;
- VU** le décret n° 2011-957 du 10 août 2011 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages ;
- VU** le décret n°2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale ;
- VU** le décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;
- VU** l'arrêté n° NOR : ESRS0826076A du 31 octobre 2008 modifié fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie ;
- VU** l'arrêté n° NOR : ETS1103816A du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;
- VU** l'arrêté n° NOR : ESRS1108890A du 31 mars 2011 modifié fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des études spécialisées en odontologie ;
- VU** l'arrêté n° NOR : ETS1221561A du 23 avril 2012 modifié portant organisation pour le troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de biologie médicale de la répartition des postes, de l'affectation des internes et du déroulement des stages particuliers ;
- VU** l'arrêté n° ARS-DOS-2017/203 modifiant l'arrêté 2011-DOSMS/074 du 19 juillet 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France fixant la composition de la commission chargée d'agréer les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique des études de troisième cycle de biologie médicale et de répartir les postes offerts aux choix ;
- VU** l'arrêté DOS-2016/488 du 22 décembre 2016 du directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France fixant la composition de la commission chargée d'agréer les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique de troisième cycle des études odontologiques et de répartir les postes offerts aux choix ;
- VU** l'arrêté n° NOR : MENS1708241A du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

- VU** l'arrêté n° NOR : MENS1712264A du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;
- VU** l'arrêté n° NOR : ESR1922344A du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté n° NOR: SSAH1935170A du 16 janvier 2020 modifié relatif au référentiel de mises en situation et aux étapes du parcours permettant au docteur junior d'acquérir progressivement une pratique professionnelle autonome pris en application de l'article R. 6153-1-2 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté n° ARS -DOS- 2025/ 4807 du 23 décembre 2025 fixant la composition de la commission régionale chargée d'agréer les services, organismes ou laboratoires pour la formation en sciences pharmaceutiques spécialisées et de répartir les postes offerts aux choix semestriels des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté n° ARS -DOS-2025/ 4806 du 23 décembre 2025 fixant la composition des commissions d'évaluation des besoins de formation chargée de donner un avis au Directeur de l'Agence régionale de santé sur le nombre minimum de postes à ouvrir chaque semestre et de subdivision chargée d'agréer les stages pour la formation pratique des étudiants en troisième cycle des études médicales et la composition de la commission de subdivision chargée de répartir les stages agréés à proposer au choix des étudiants du troisième cycle des études médicales ;
- VU** l'arrêté n° ARS-DOS-2025/ 4808 23 décembre 2025 fixant la composition de la commission d'interrégion chargée d'agréer les stages pour la formation pratique des étudiants en troisième cycle long des études odontologiques et la composition de la commission d'interrégion chargée de répartir des postes offerts aux choix semestriels des étudiants en troisième cycle long des études odontologiques ;
- VU** l'arrêté NODOS 2026/1839 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase socle, de la phase d'approfondissement et de la phase de consolidation et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2026-2027 dans la subdivision Ile-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des praticiens de médecine générale Île-de-France agréés par phase pour la subdivision de Île-de-France au titre de la formation des étudiants de médecine générale de troisième cycle des études médicales pour l'année universitaire 2026 2027 fixée à l'article 1^{er} de l'arrêté du n° DOS 2026/1839 du 11 juin 2026 est modifiée comme suit :

- Sont ajoutés trois praticiens de médecine générale agréés maitres de stage des universités (MSU) pour l'année universitaire 2026-2027 :

NOM	PRENOM	STRUCTURE	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	DEBUT D'AGREMENT	ECHEANCE	PHASE
LE QUINTREC	SARAH	PMI	51 BOULEVARD EXELMANS	75016	PARIS	2026	2031	P1
GOBE	MARION	CABINET DE GROUPE	5 RUE PIERRE BEZANÇON	94440	MAROLLES EN BRIE FRANCE	2026	2031	P2
FIARI	KELVIN	CABINET DE GROUPE	42 RUE VICTOR HUGO	91400	SACLAY	2026	2031	P1

- Le docteur COMMERY Sabine est retiré de la liste des praticiens de médecine générale d'Île de France agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales au titre de l'année universitaire 2026-2027.

- Les lieux d'exercice des maîtres de stage des universités (MSU) nommés ci-dessous sont modifiés :

NOM	PRENOM	STRUCTURE	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	ECHEANCE, PHASE
DUBERNET	TIPHAINE	CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	91 rue Saint Germain	93230	ROMAINVILLE	2031 P1, P2, DJ
FADDA	GAELLE	CABINET LIBERAL	14 rue du Baillou	75014	PARIS	2031 P1, P2, DJ
GAKUNZI	SARRAOUINIA	MSP	30 Rue Gabriel Péri	93310	LE PRE-SAINT-GERVAIS	2031 P1, P2, DJ
NICOLESCU-ZINCA	ANDRA	CABINET DE GROUPE	30 Rue Gabriel Péri	93310	LE PRE-SAINT-GERVAIS	2031 DJ
PASCAL	CLELIA	SERVICE DE SANTE	13 rue de l'université	75007	PARIS	2030 P1, P2
PASQUIER	FLORENCE	CABINET DE GROUPE	153 Avenue D'Italie	75013	PARIS	2031 P1, P2, DJ

La modification est apportée sur la plateforme DCI de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France : <https://internes.sante-idf.fr/compte/msus/agrements>

ARTICLE 2 :

À la liste des terrains de stage d'Île-de-France agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques au titre de la phase de consolidation, au titre de l'ancien régime et de la phase d'approfondissement et au titre de la phase socle, pour l'année universitaire 2026-2027 est fixée par diplôme d'études spécialisées, formation spécialisée transversale et filière est complétée comme suit :

N° DEP.	ÉTABLISSEMENT	SERVICE	CHEF DE SERVICE	DES, PHASE	ÉCHEANCE
75	ROBERT DEBRE (AP-HP)	SERVICE DE PEDIATRIE GENERALE, MALADIES INFECTIEUSES ET MEDECINE INTERNE	ALBERT FAYE	FST INFECTIOLOGIE PEDIATRIQUE, P2	2031

La modification est apportée sur la plateforme DCI de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à l'adresse suivante : <https://internes.sante-idf.fr/agrements>

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'une saisine du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter sa date de publication.

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans les deux mois qui suivent sa publication devant la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Denis, 29 septembre 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation
Le Directeur de l'Offre de soins

SIGNE

Arnaud CORVAISIER